

Assurance vie avec participation



POUR OPTIMISER VOTRE PATRIMOINE

L'assurance vie avec participation est une protection permanente offrant des options de participation flexibles et fiscalement avantageuses. Ces options sont accordées sous forme de dividendes bonifiant considérablement la valeur de votre patrimoine ou vous permettant d'avoir accès à de l'argent liquide quand vous en avez besoin.

Idéale pour vous, votre entreprise ou vos proches

Le bon choix si vous souhaitez :

- maximiser la valeur du patrimoine que vous léguerez à vos proches
- accumuler une somme à l'abri de l'impôt que vous pouvez retirer en tout temps
- augmenter votre montant d'assurance pour suivre l'inflation et couvrir les impôts au décès
- avoir la flexibilité de modifier votre protection selon l'évolution de vos besoins

Un soutien santé en tout temps

Des services d'accompagnement gratuits, pour vous et vos proches, sont accessibles en tout temps en ligne ou par téléphone, y compris :

- une plateforme santé et mieux-être offrant de l'information fiable pour prendre des décisions éclairées;
- une assistance téléphonique 24 h/24, 7 j/7.

Ces services d'accompagnement ne sont pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances.

Comment ça fonctionne?

Un contrat d'assurance vie avec participation comprend deux composantes : d'une part les valeurs garanties, y compris certaines valeurs de rachat du contrat, les primes et le montant d'assurance vie et d'autre part les participations non garanties.

En plus d'une protection d'assurance vie permanente, vous recevez des participations que vous pouvez utiliser de plusieurs façons. Par exemple, pour :

- offrir des assises financières solides à vos enfants ou petits-enfants
- financer la croissance de votre entreprise
- bonifier votre revenu de retraite



LUMIÈRE SUR...

Après une période de 10-15 ans, la valeur de rachat de votre contrat devient intéressante et peut être retirée afin de réaliser un projet.

L'offre de Desjardins Assurances

AVANTAGEUSE

- Montant d'assurance garanti et libre d'impôt payable au décès.
- Primes garanties qui n'augmenteront jamais.
- Choix de cinq options de participation selon vos besoins.
- Les participations peuvent servir, entre autres, à bonifier votre montant d'assurance ou à réduire le montant de vos primes.

FLEXIBLE

- Primes payables en 10 ans, 20 ans ou jusqu'à l'âge de 100 ans.
- Contrat individuel ou conjoint.
- Possibilité de cesser le paiement des primes tout en restant assuré.

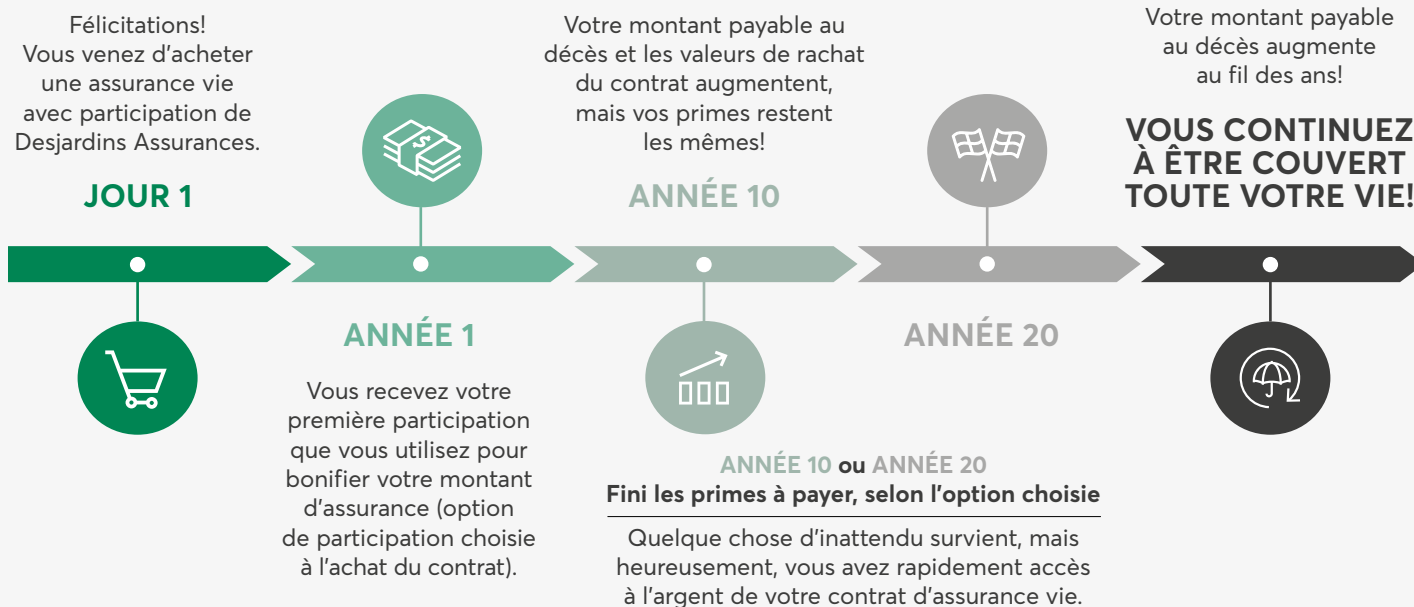
PERSONNALISEZ VOTRE CONTRAT

Puisque vous êtes unique et que vos besoins le sont également, ajoutez à votre contrat des protections complémentaires. Elles vous aideront à mettre toutes les chances de votre côté malgré un imprévu.

- Augmentez votre montant d'assurance en fonction de l'évolution de vos besoins, sans devoir fournir de preuves de bonne santé.
- Ajoutez des protections en cas d'accident, de fracture ou de mutilation.
- Évitez de devoir assumer le paiement de la prime en cas d'invalidité.

Une protection qui vous en offre plus!*

* Exemples illustrés avec une option de participation bonifiant votre montant d'assurance vie.



**Vous avez travaillé fort pour bâtir votre patrimoine.
Nous pouvons vous aider à le faire croître et à le protéger.**

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière compagnie d'assurance-vie.
DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.
200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013
Desjardinsassurancevie.com



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100 %